



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 20 octobre 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux et le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

Sont également présents, messieurs Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances et Linda Laplante, secrétaire de direction.

Est absent, le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, souhaite la bienvenue à monsieur Sylvain Brazeau, nouveau maire de la municipalité des Coteaux.

Il rappelle que conformément aux directives du gouvernement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Les citoyens qui ont des questions peuvent les adresser par courriel à madame Linda Laplante à l'adresse : llaplante@mrcvs.ca

Le préfet souligne également la présence de madame Jeanne Turbide, attachée politique de la députée de Soulanges, madame Marilyn Picard et de monsieur Stéphane Labrie, attaché politique de la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

21-10-20-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 33.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-10-20-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

En lien avec le suivi de la résolution 21-02-24-10 concernant la lettre pour la reconnaissance de sites géologiques d'exception : mont Rigaud et les zones de recharges préférentielles pour l'aquifère qui desservent 95 000 personnes en eau potable, M. Patrick Bousez mentionne que depuis le printemps dernier, deux médias nationaux désirent de l'information sur les dossiers des mines mais, que nous attendons de tenir cette ultime rencontre avec le cabinet du ministre avant de faire appel aux médias.

SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	NUMÉRO DE RÉOLUTION	SUIVI
Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de reprendre la responsabilité de la prise d'eau de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac	Demande au MTQ de reprendre la responsabilité	20-09-16-17	La lettre de refus du MTQ a été déposée au conseil du 19 mai 2021. Une réunion doit être planifiée pour prendre une orientation. Un document a été trouvé dans les archives de l'ancienne Corporation de comté de Soulanges, qui prouve que la Corporation de comté de Soulanges n'a jamais été responsable de la prise d'eau, et ce, avec une reconnaissance du MTQ. Nous demandons au MTQ de revoir sa position. En attente du MTQ
Lettre pour la reconnaissance de sites géologiques d'exception : mont Rigaud et les zones de recharges préférentielles pour l'aquifère qui desservent 95 000 personnes en eau potable	Transmission de la lettre au gouvernement pour demander son intervention	21-02-24-10	Une rencontre avec le directeur de cabinet du ministre Julien est actuellement en préparation. La FQM, de concert avec la MRC, participe au comité de travail intergouvernemental pour bonifier les orientations gouvernementales relatives aux mines pour assurer la protection des réserves aquifères.
Travaux d'entretien - cours d'eau sans toponyme Pointe-Cavagnal : autorisation d'aller en appels d'offres sur invitation	Autorisation d'aller en appel d'offres	21-04-21-07	Autorisation du MELCC reçue. Dépôt de l'appel d'offres en 2022.
Billetterie électronique de la Sûreté du Québec	Positionnement : aller de l'avant avec la participation au projet pilote	21-05-19-32	La résolution a été transmise. En attente de la confirmation des prochaines étapes. Une rencontre est prévue à Québec à la fin septembre 2021 avec la vice-première ministre. Une rencontre sera planifiée avec Me Cordeau, du bureau de la vice-première ministre, après les élections locales et régionales où nous pourrions continuer les représentations.
Demande à la Sûreté du Québec pour la présence d'un agent de liaison lors des séances de la CMR	Autorisation	21-05-19-33	Refus de la SQ de V-S, nous allons débiter les négociations auprès du commandant de la Montérégie



Travaux d'entretien du cours d'eau sans toponyme près de la rue Bélanger à Rigaud	Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation	21-06-16-10	En attente de l'autorisation du MELCC avant le dépôt de l'appel d'offres
Travaux d'entretien – branche 10 du cours d'eau Pont-Pigeon	Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation	21-06-16-12	Autorisation du MELCC reçue. Dépôt de l'appel d'offres en 2022.
Analyse d'une demande d'entretien de cours d'eau par la table de l'eau : dossier numéro 23632, cours d'eau des 6e et 7e rangs dans la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour les lots 5 518 831 et 2 646 629 : acceptation et autorisation du paiement de la déclaration de conformité au montant de 100 \$ ou à déposer une autorisation ministérielle	Autorisation	21-07-07-09	Dossier en analyse
Mandat pour services techniques d'arpentage du cours d'eau des 6e et 7e rangs à Sainte-Justine-de-Newton à la firme Pleineterre au montant de 1 700 \$ plus les taxes applicables : entérinement des travaux d'urgence	Autorisation	21-07-07-11	Relevés d'arpentage reçus. En cours d'analyse
Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – sondage		21-07-07-16	Le sondage a été fermé, tel que prévu, le 5 octobre dernier et ce sont plus de 377 répondants qui y ont participé. L'analyse des résultats du sondage sera faite sous peu par le service des communications et le service de l'aménagement. L'analyse sera ensuite présentée au comité de travail technique du PRMHH et au conseil.
Achat d'une banque de 160 heures de services professionnels d'ESRI Canada pour le soutien à la gestion, à l'entretien et à la mise à jour des services web en géomatique du service Info territoire pour un montant maximum de 22 400 \$ plus les taxes	Autorisation	21-09-15-06	Travaux en cours.
Octroi de contrat à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour la levée de conteneurs à chargement à grue et transport des matières recyclables de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre d'un appel d'offres public pour un montant de 856 864,44 \$, taxes incluses, pour 3 ans, plus 2 options de prolongation d'un an pour respectivement 374 377,73 \$ et 411 081,43 \$, taxes incluses	Autorisation	21-09-15-08	Résolution envoyée 30-09-2021 Rencontre de démarrage et signature prévues fin octobre 2021



Prolongation du contrat de réception, traitement et valorisation de la matière organique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec GSI Environnement pour un an selon un prix unitaire à la tonne de 40,49 \$ avant taxes, pour un montant estimé, selon le contrat, de 894 505,84 \$, taxes incluses	Autorisation	21-09-15-09	Résolution et addenda envoyés et signés 05-10-2021
Travaux d'entretien de cours d'eau – Branche 7 de la rivière à la Raquette : mandat à la firme Évolution Environnement au montant de 3 000 \$, excluant les taxes pour l'analyse du statut du cours d'eau	Autorisation	21-09-15-10	En attente du rapport de la firme.
Demande au gouvernement du Québec – Statut d'Exo à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques		21-09-15-11	La résolution a été transmise
Résolution numéro 2021-09-088 de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil - Mandat équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024		21-09-15-12	La demande a été transmise le 20 septembre
Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié à la demande de la ministre de la Sécurité publique		21-09-15-12	Le schéma de couverture de risques modifié a été envoyé à la ministre le 28 septembre.
Demande au MTQ pour l'émission d'un addenda à l'appel d'offres du MTQ pour l'étude d'opportunité pour l'optimisation de l'A-20		21-09-15-14	La résolution a été transmise le 20 septembre

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 15 SEPTEMBRE 2021 : ADOPTION

21-10-20-03 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 septembre 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2021 : ADOPTION

21-10-20-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 6 octobre 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.



3.4 PROCÈS-VERBAL ET AGENDA DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 OCTOBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt des documents.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTES RENDUS DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 9 AOÛT 2021 ET DU 16 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, présidente du comité des bâtiments, procède au dépôt des documents.

5.2 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 4 OCTOBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Yvon Bériault, président de la table de l'eau, procède au dépôt du document.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

21-10-20-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter la liste MRC 21-10-20.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-10-20, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES COMPARÉS AU 30 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.1.3 ACHAT

6.1.3.1 REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR DÉFECTUEUX DE CATÉGORIE B POUR LE CONSEILLER EN COMMUNICATION AU MONTANT DE 1 695,75 \$, AVANT TAXES, CHEZ PC TECK INFORMATIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le plan de renouvellement des équipements informatiques;



CONSIDÉRANT QUE la MRC doit remplacer un ordinateur portable défectueux dont le coût de réparation est plus élevé que le coût de remplacement;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le remplacement d'un portable de catégorie B, à savoir :

LOB : 2 399,80 \$ avant les taxes
PC TECK : 1 695,75 \$ avant les taxes

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé de nouveaux estimés à deux entreprises de Vaudreuil-Soulanges et que l'entreprise PC-TECK informatique située à Vaudreuil-Dorion était le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds COVID du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour améliorer les équipements technologiques de la MRC pendant la pandémie (poste 01 381 45 029);

POUR CES MOTIFS,

21-10-20-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable pour la MRC au montant de 1 695,75 \$ avant taxes à l'entreprise PC TECK informatique.

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023 – CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 139 000 \$ DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.2 SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE, AU MONTANT DE 7 692 \$ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la priorité n° 2 de la Stratégie d'occupation et de vitalité du territoire 2018-2022, soit de « développer une identité rassembleuse par la culture »;

CONSIDÉRANT le constat du sous-financement du secteur de la culture en Montérégie révélé au sein de l'étude L'importance économique du secteur culturel en Montérégie réalisée par la firme KPMG;

CONSIDÉRANT l'obligation des MRC de réaliser un inventaire du patrimoine bâti via la mise en application du projet de loi 69 visant à modifier la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;

CONSIDÉRANT la résolution d'appui d'intention du conseil de la Table de concertation régionale de la Montérégie du 3 septembre qui stipule leur volonté que les fonds nécessaires puissent être mis à la disposition des MRC de la Montérégie afin de renforcer leur connaissance et les outils à leur disposition pour promouvoir le patrimoine bâti au niveau régional;

CONSIDÉRANT que la démarche de concertation en cours pour l'identification de projets rassembleurs en culture permettra de consolider le financement pour les autres secteurs d'activités culturelles de la région;



CONSIDÉRANT la volonté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du ministère de la Culture et des Communications (MCC), de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des douze MRC de la Montérégie de conclure une Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que la MRC de Vaudreuil-Soulanges agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'entente;

POUR CES MOTIFS,

21-10-20-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu

d'adhérer à l'Entente sectorielle pour la valorisation du patrimoine bâti au sein de la région administrative de la Montérégie;

de confirmer la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'entente en y affectant la somme de 7 692 \$ pour l'année financière 2022;

d'autoriser le préfet à signer au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ladite entente;

de désigner monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à siéger au comité de gestion de l'entente.

Proposition adoptée.

6.2.3 LETTRE DU MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC EN RÉPONSE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 21-08-25-19 APPUYANT L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE DANS LA REVENDICATION POUR DES SOMMES SUPPLÉMENTAIRES EN FORÊT FEUILLUE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.4 OCTROI DE MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR PRÉPARER UN DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS AFIN D'EFFECTUER L'INSPECTION DU RÉSEAU CYCLABLE SOULANGES POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 7 000 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable Soulanges est un équipement régional;

CONSIDÉRANT la demande des mairesses et des maires des municipalités traversées par la piste cyclable (Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Zotique, Rivière-Beaudette) de mandater la MRC à préparer un appel d'offres pour des services professionnels pour inspecter le réseau cyclable;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire : 02-622-00-410;

POUR CES MOTIFS,

21-10-20-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'octroyer un mandat à la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour préparer un devis d'appel d'offres pour des services professionnels afin d'effectuer l'inspection du réseau cyclable pour un montant maximum de 7 000 \$ plus taxes.

Proposition adoptée.



6.2.5 RÉSOLUTIONS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - RÉDUCTION DU DÉLAI DE LIVRAISON DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR L'OPTIMISATION DE L'AUTOROUTE 20 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.6 RÉSOLUTIONS DES VILLES DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET DE L'ÎLE-PERROT - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - STATUT D'EXO À TITRE D'ORGANISME ADMISSIBLE À L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.7 RÉSOLUTION DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY - DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.8 RÉSOLUTION DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR - PROGRAMME RÉNORÉGION - DEMANDE D'ASSOULISSEMENT : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.9 RÉSOLUTIONS DES MUNICIPALITÉS DE POINTE-FORTUNE ET POINTE-DES-CASCADES – DEMANDE À LA MRC D'ÉLABORER UN RÈGLEMENT HARMONISÉ AUX FINS DE CONTRÔLER LA VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES AU NIVEAU RÉGIONAL : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document. Il mentionne que les résolutions seront transmises au comité de sécurité incendie pour analyse.

6.2.10 AMÉNAGEMENT

6.2.10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 167-25 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : ADOPTION

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR) en vigueur depuis le 25 octobre 2004;

ATTENDU QUE la direction de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports du Québec a procédé à la mise à jour de la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain fortement rétrogressifs pour une partie du territoire de la Ville de Saint-Lazare;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une demande ministérielle a été transmise à la MRC le 27 août 2021 afin de modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR) pour y intégrer et rendre applicable la mise à jour de la cartographie gouvernementale dans un délai de 90 jours;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les articles 48 à 53.4 de cette même loi ne s'appliquent pas;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Yves Poirier lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC le 15 septembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du présent règlement en date du 15 octobre 2021 de sorte que la demande de dispense de lecture a été accordée, tous les membres présents déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture, comme prévu par l'article 445 du Code municipal du Québec;



POUR CES MOTIFS,

21-10-20-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

qu'un le règlement portant le numéro 167-25 **soit adopté** aux fins d'amender le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que le règlement portant le numéro 167-25 **soit statué et ordonné** par ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 19.5.1 du règlement numéro 167 est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« Le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain fortement rétrogressifs situées dans les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Saint-Lazare tel qu'illustré aux plans numéro 31H05-050-0401, 31H05-050-0402 version 2.0, 31G08-050-0407 version 2.0, 31H05-050-0502 et 31G08-050-0507 version 2.0 joints au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante ».

L'article 19.5.2 du règlement numéro 167 est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« Les dispositions du présent article s'appliquent aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain tel qu'illustré au plan 28, joint au présent règlement comme annexe B pour en faire partie intégrante, à l'exception des zones identifiées aux plans numéro 31H05-050-0401, 31H05-050-0402 version 2.0, 31G08-050-0407 version 2.0, 31H05-050-0502 et 31G08-050-0507 version 2.0 dont la cartographie et les dispositions y afférant à l'article 19.5.1 prévalent ».

ARTICLE 3

Le plan numéro 31G08-050-0407 de l'annexe « A » du règlement numéro 167 est remplacé par le plan numéro 31G08-050-0407 version 2.0 joint au présent règlement en annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Le plan numéro 31G08-050-0507 de l'annexe « A » du règlement numéro 167 est remplacé par le plan numéro 31G08-050-0507 version 2.0 joint au présent règlement en annexe « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

PATRICK BOUSEZ,
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 20 octobre 2021.

Entré en vigueur le _____.

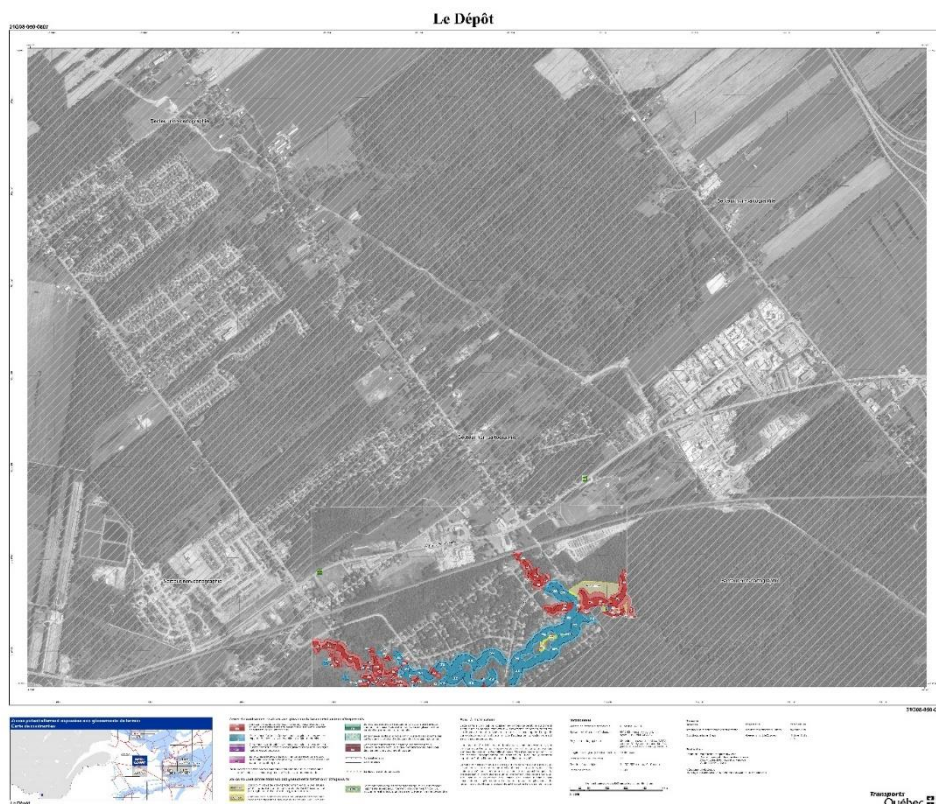
ANNEXE A

Plan numéro 31G08-050-0407 version 2.0



ANNEXE B

Plan numéro 31G08-050-0507 version 2.0



Proposition adoptée.



6.2.10.2 CONCOURS DE PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL ET PAYSAGER DU PARC DU CANAL-DE-SOULANGES : ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT PAR LE LAURÉAT DU CONCOURS AU MONTANT DE 96 000 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue du concours de projet pour l'aménagement culturel et paysager du parc du Canal-de-Soulanges entre janvier et juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le jury du concours a nommé lauréate l'équipe composée de la firme Collectif Escargo en collaboration avec la firme Rousseau Lefebvre et madame Geneviève Murray, muséologue et consultante en gestion de projets culturels, avec sa proposition Passagers;

CONSIDÉRANT QUE, tel que prévu au Règlement du concours, le lauréat obtient le mandat d'élaborer le Plan directeur pour l'aménagement culturel et paysager du parc du Canal-de-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'entente de développement culturel 2021-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et que le plan directeur est financé à hauteur de 50 % par le MCC (objectif 1, action 1.1);

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-610-05-419;

POUR CES MOTIFS,

21-10-20-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **octroyer** un contrat à l'équipe lauréate du concours composée de la firme Collectif Escargo en collaboration avec la firme Rousseau Lefebvre et madame Geneviève Murray pour élaborer le Plan directeur pour l'aménagement culturel et paysager du parc du Canal-de-Soulanges pour un montant maximal de 96 000 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

6.2.11 ÉCOCENTRES

6.2.11.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DE 75 000 \$ POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE RECYC-QUÉBEC VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES ÉCOCENTRES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec a lancé en avril 2021 un programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau des écocentres québécois;

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-19-23 et la demande déposée à Recyc-Québec pour le projet d'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été approuvée pour un montant de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit signer la convention d'aide financière et qu'elle dispose de 18 mois pour réaliser le projet après la date de signature de la convention;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 7 octobre 2021;

POUR CES MOTIFS,



21-10-20-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** la convention d'aide financière de 75 000 \$ pour le projet d'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion dans le cadre du programme d'aide financière de Recyc-Québec visant l'optimisation du réseau québécois des écocentres.

Proposition adoptée.

6.2.11.2 OCTROI DE CONTRAT DE DEUX ANS À POLYMOS POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DU POLYSTYRÈNE DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES, DU 1ER DÉCEMBRE 2021 AU 30 NOVEMBRE 2023, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 28 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT l'objectif des écocentres d'optimiser la valorisation des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le polystyrène est accepté à travers le Réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Polymos en date du 30 août 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 7 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

21-10-20-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **octroyer** un contrat de deux ans à Polymos pour la « collecte, le transport et la valorisation du polystyrène dans le Réseau des écocentres », soit du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2023, selon les prix unitaires de l'offre de services et pour un montant maximal de 28 000 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

6.2.12 COURS D'EAU

6.2.12.1 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU GRINHAM À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON, DU COURS D'EAU ROBILLARD-FARMER À SAINTE-MARTHE ET DU COURS D'EAU SANS TOPONYME PRÈS DU 775 ROUTE LOTBINIÈRE À VAUDREUIL-DORION : OCTROI DU CONTRAT D'ARPENTAGE À LA COMPAGNIE ARPENTAGE LRD INC. AU MONTANT DE 6 104,92 \$ TAXES AU NET : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'arpentage afin de compléter les démarches nécessaires à l'analyse des travaux d'entretien du cours d'eau Grinham à Sainte-Justine-de-Newton, du cours d'eau Robillard-Farmer à Sainte-Marthe et du cours d'eau sans toponyme près du 775 route Lotbinière à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Arpentage LRD inc. pour la réalisation des travaux d'arpentage dans les délais requis par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

21-10-20-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'octroyer un mandat à la compagnie Arpentage LRD inc. afin de réaliser les travaux d'arpentage au montant de 6 104,92 \$, taxes au net, selon la répartition suivante :

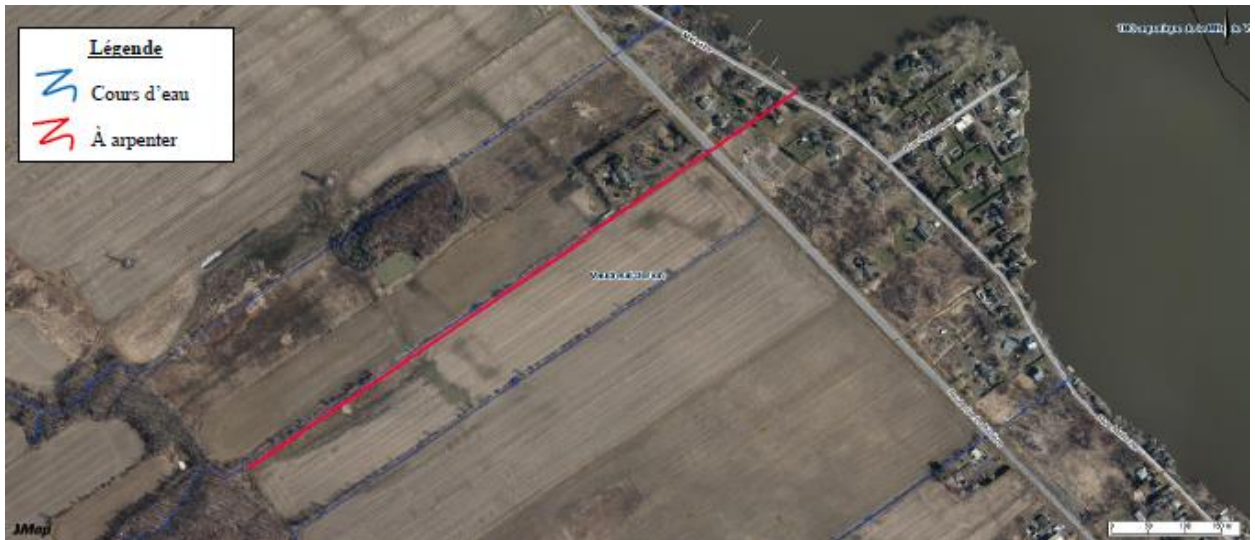
2 269,58 \$, taxes au net, pour le cours d'eau Grinham à Sainte-Justine-de-Newton (Bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6,78 %; Les Coteaux : 4,81 %; Saint-Clet: 2,35 %; Saint-Polycarpe : 41,37 %; Saint-Télesphore : 11 %; Saint-Zotique : 2,36 % et Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %);



2 635,98 \$, taxes au net, pour le cours d'eau Robillard-Farmer à Sainte-Marthe (Bassin 3 : Coteau-du-Lac : 19 %; Saint-Clet : 46.1%; Saint-Lazare : 11,65 %; Sainte-Justine-de-Newton : 6,52 %; Sainte-Marthe : 16,67 %);



1 199,37 \$, taxes au net, pour le cours d'eau sans toponyme près du 775 route Lotbinière à Vaudreuil-Dorion (Bassin 12 : Vaudreuil-Dorion : 100 %).



Proposition adoptée.

6.2.13 SÉCURITÉ

6.2.13.1 ENTENTE ENTRE LA MRC ET LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT PORTANT SUR L'ENTRETIEN DES DRONES ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE DE PILOTE DE DRONE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les drones font partie des équipements acquis par la MRC pour répondre aux interventions de sauvetage hors réseau routier sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les drones sont utilisés et entretenus par le service de sécurité incendie de la ville de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT QUE la MRC assure le contrôle et le suivi des dépenses relatives à l'entretien des drones et au programme portant sur le maintien des compétences de l'équipe de pilote de drone de la ville de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'engage à maintenir en vigueur une assurance en matière de responsabilité civile relative à l'usage des drones;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 230 00 526;

POUR CES MOTIFS,

21-10-20-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'autoriser l'entente portant sur l'entretien des drones et le maintien des compétences de l'équipe de pilote de drone du service de sécurité incendie de la ville de L'Île-Perrot;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les documents afférents.

Proposition adoptée.

6.2.14 AVENANT 13 AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le 12 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;



ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 juin 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 6 juillet 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une modification au moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 21 septembre 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger à nouveau le programme et d'y apporter des précisions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

POUR CES MOTIFS,

21-10-20-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu
d'autoriser la signature de l'Avenant 13 par la MRC.

Proposition adoptée.



6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) - RAPPORT ANNUEL 2020 MRC : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 1^{er} juin 2010;

CONSIDÉRANT l'obligation de remettre un rapport annuel d'activités au ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE les autorités locales ont lu et adopté, par résolution, le rapport du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités et la résolution de la Ville de Vaudreuil-Dorion couvrent aussi les activités des municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac, de Pointe-des-Cascades et de L'Île-Cadieux;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel et la résolution de la Ville de Rigaud couvrent aussi les activités des municipalités de Pointe-Fortune et de Très-Saint-Rédempteur;

POUR CES MOTIFS,

21-10-20-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'adopter le rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT



11.1 COURS D'EAU

Sujet traité sous le point 6.2.12.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3 ÉCOCENTRES

Sujets traités sous le point 6.2.11.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Sujet traité sous 6.2.10.

12.3 CONCOURS DE PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL ET PAYSAGER DU PARC DU CANAL-DE-SOULANGES – RAPPORT DU CONCOURS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE-SUD

15.1 RÉSOLUTION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA COURONNE-SUD - DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) QU'ELLE MODIFIE, AVEC LE CONCOURS DES CINQ SECTEURS QUI LA COMPOSENT, LA DÉMARCHE DE TRAVAIL PROPOSÉE EN VUE DE RÉVISER LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LA RENDRE PLUS INCLUSIVE ET RESPECTUEUSE DE SES COMPOSANTES ET LA DÉPOSE DE NOUVEAU, AVANT LA DÉTERMINATION D'UN ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL DÉTAILLÉ : DÉPÔT ET APPUI

CONSIDÉRANT la transmission à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à l'ensemble de ses composantes, par la Couronne-Sud, au printemps 2021, d'un document énonçant 41 recommandations à l'approche des prochains travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);



CONSIDÉRANT que la proposition de la Couronne-Sud repose sur un ensemble d'éléments fondamentaux, notamment la détermination d'objectifs ayant une incidence métropolitaine et le respect des différentes échelles de planification quant aux moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs;

CONSIDÉRANT le dépôt, lors de la séance du 9 septembre 2021 du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une démarche de mise à jour du PMAD;

CONSIDÉRANT que le cadre de référence proposé pour la mise à jour du PMAD selon un horizon 2042, ainsi que le processus de collaboration entre les différentes composantes et partenaires afin de réaliser les travaux, tel que proposés dans la démarche, ne répondent pas aux recommandations formulées par la Couronne-Sud, en plus de laisser des questions sans réponse;

CONSIDÉRANT que la notion de « mise à jour » n'existe pas au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la CMM était dans l'obligation d'entamer la révision du PMAD depuis le 12 mars 2017, en suivant le processus qui y est prévu dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'après avoir observé et composé avec les effets concrets du PMAD sur le terrain depuis 2010, l'ensemble de la région métropolitaine est en droit de s'attendre à un exercice de révision complet;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

POUR CES MOTIFS,

21-10-20-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'appuyer la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

de réclamer que la Communauté métropolitaine de Montréal modifie, avec le concours des cinq secteurs qui la composent, la démarche de travail proposée en vue de réviser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour la rendre plus inclusive et respectueuse de ses composantes, et la dépose de nouveau, avant la détermination d'un échéancier de travail détaillé;

de transmettre copie de la présente résolution au secrétariat de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Proposition adoptée.

15.2 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS CONCERNANT LA DÉMARCHE DE MISE À JOUR DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

16. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

17. CULTURE

Sujet traité sous le point 6.2.



18. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Patrick Bousez remercie les membres dont il s'agit de leur dernière assemblée publique et les félicite pour leur implication et leurs années de service public. Il souhaite bonne chance aux membres qui sont en élections.

19. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Linda Laplante, secrétaire de direction, fait la lecture de la question reçue par madame Lorraine Caron, citoyenne de la ville de Saint-Lazare :

« La MRCVS pourrait-elle organiser en début 2022 une présentation ZOOM publique, dans laquelle les chercheurs principaux pourraient présenter les grandes lignes de leur projet sur les eaux souterraines et répondre aux questions des élus et citoyens ? »

Monsieur Patrick Bousez, préfet y répond :

« Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour cette question très importante.

La MRC a organisé un forum municipal sur les résultats du Projet d'acquisition de connaissances en eaux souterraines (PACES) en octobre 2018 et sur la vulnérabilité de l'eau souterraine. C'est le Réseau québécois des eaux souterraines RQES qui avait été mandaté pour animer et vulgariser les notions aux participants. Les résultats du PACES sont d'ailleurs toujours disponibles sur le site du RQES à l'adresse : <https://rqes.ca/paces-vaudreuil-soulanges/>.

Dans le cadre de la présente étude qui est d'une durée de quatre années, une présentation finale des résultats était prévue mais l'avantage d'avoir les questions à l'avance est que nous avons eu le temps de contacter Marie Laroque, chercheuse dans notre projet et professeure au Département des sciences de la terre et de l'atmosphère de l'Université du Québec à Montréal et qui a trouvé un grand intérêt à réaliser une séance publique d'information en début 2022 et à y inclure l'information déjà récoltée sur la vulnérabilité de nos eaux souterraines dans le cadre du PACES.

Je vous remercie encore une fois de votre question et nous vous tiendrons au courant dans les prochaines semaines sur la date de cette rencontre d'information citoyenne sur ce sujet qui mobilise la préoccupation de toutes nos municipalités. »

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Laplante au llaplante@mrcvs.ca.

21. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Cardinal, préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, suggère que messieurs Hans Gruenwald jr et Denis Ranger, proposent et appuient la clôture de la séance.

21-10-20-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Denis Ranger** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 2.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

RAYMOND MALO
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint